



REGLEMENT DE CONSULTATION

(Valant Cahier des Clauses Particulières)

Marché simplifié de location maintenance d'un photocopieur

Marché n° 01/2024

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date et heure limites de réception des offres

07 octobre 2024 12h00

Pouvoir adjudicateur : COLLEGE BERTHELOT
23 RUE BERTHELOT
33130 BEGLES
05 57 35 08 50

I-Procédure et règlement de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique

1-Le Collège M. BERTHELOT de Bègles (33130) procède à la présente consultation pour un contrat de location d'un photocopieur numérique multifonctions (imprimante réseau, copieur, scanner,...) Noir/Blanc/ couleurs ainsi que les progiciels associés, pour une durée de 4 ans (16 trimestres). La prestation comprend :

La mise à disposition, l'appareil doit être neuf et appartenir à une gamme de commercialisation courante.

La maintenance : seules les copies réalisées seront facturées. Il ne sera pas appliqué de forfait trimestriel.

Le délai d'exécution du contrat est fixé au jour d'installation du matériel.

Délai d'installation : fin octobre 2024

Installation, mise en service et formation à la charge du fournisseur retenu.

La livraison comprend :

Les fournitures

La remise des documentations techniques éventuelles

La mise en service

La formation gratuite des utilisateurs

L'enlèvement gratuit au terme du contrat

2- Règlement de la consultation :

Date limite des offres : lundi 7 octobre 12 heures

Les propositions seront adressées par mail : gest.0331752a@ac-bordeaux.fr

3-Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- > Prix : 40%
- > Valeur technique du matériel proposé : 30 %
- > Services associés (délais d'intervention, délais de réparation, formation des personnels : 30%

4- Renseignements divers

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires, formuler les demandes par téléphone 05 57 35 08 50 ou par mail au plus tard huit jours avant la date de réception des offres auprès de Madame Morgane JAFFRES,

Gestionnaire à l'adresse suivante : gest.0331752a@ac-bordeaux.fr

II-Dispositions :

Le présent marché est composé d'un seul lot et sera donc attribué à un seul fournisseur. Chaque proposition devra être conforme au présent document de consultation, aux normes françaises homologuées.

Les prix sont réputés fermes et définitifs et comprennent la livraison et l'installation du matériel. Le prix copie comprend tous les consommables (à l'exception du papier), les pièces détachées, tambour, entretien, main d'œuvre, déplacement, prêt de matériel si immobilisation supérieure à 48 heures, intervention sous 12 heures.

Seuls les exemplaires originaux des documents conservés dans l'établissement font foi.

1-Mode de règlement :

Les factures seront réglées par mandat administratif. Elles seront déposées sur le portail CHORUS portail.dgfip.finances.gouv.fr

2- avance forfaitaire :

Il ne sera pas versé d'avance forfaitaire.

3- Application du cahier des clauses administratives générales : Fournitures et services

4- Pièces constitutives du marché

- offre du candidat comportant les quantités et prix proposés, valant acte d'engagement (modèle joint possible)

- présent règlement de la consultation

- un devis détaillé et une proposition de contrat de location et de maintenance

- une fiche faisant état de la capacité professionnelle, technique et financière

- une déclaration sur l'honneur, datée et signée, pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales, n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir et n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour une infraction au code du travail.

Les offres indiqueront les délais de livraison.

5- Offre de base, caractéristiques demandées :

- 1 copieur numérique couleur multifonction

- Vitre d'exposition fixe

- **Vitesse plus ou moins de 60 copies / minute**

- Format copies et originaux A5 à A3

- Agrandissement réduction par % ou pré-réglés

- Grammage papier 60 à 220 g /m²

- Mode transparent, mode recto verso automatique

- Conformité aux normes écologiques en vigueur

- Tri

- 4 magasins papier d'une capacité minimum de 500 feuilles chacun, avec basculement automatique

- Chargeur d'originaux : 50 minimums

- Utilisation de supports spéciaux

- Connexion sur réseau

- Fonction scanner couleur/réseau (e-mail, poste de travail-serveur SMB, clé usb)

- Le service souhaite un matériel robuste, fiable et simple d'utilisation.

- Programmation de codes utilisateurs (60 minimum)

Volume actuel du copieur : environ 120 000/an en noir et blanc
Environ 28 000 copies couleur

La période normale d'entretien est comprise entre 08h00 et 18h00, du lundi au vendredi, jours fériés, chômés ou vacances scolaires exclues.

Consommables :

Les approvisionnements de tous les consommables concernant les besoins des copieurs (poudre, toner, bac de réception, etc...) seront inclus dans le coût copie. Prévoir une gestion simple des commandes de consommables ainsi que des demandes d'intervention.

Merci de préciser si la commande des toners d'encre et récupérateur d'encre est fait automatiquement en ligne

Changement de matériel en cours de contrat location entretien :

Dans le contrat de 4 ans, le changement de matériel ne modifiera pas la date d'échéance du contrat initial.

Un copieur de remplacement, de même capacité, sera à mettre en place pour tout problème non résolu dans les 72 heures ou après 3 interventions successives sans résultat et sans incidence sur le coût du contrat souscrit.

Le copieur sera repris à charge de la société à l'issue de la période contractuelle.

Pénalités :

En cas de retard dans la mise en service du matériel telle que celle prévue au contrat, il sera retenu une pénalité équivalant à une semaine de loyer par jour ouvrable de retard.

III. Dispositions finales

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.